## Les mesures de sécurité essentielles

## **LE VISAGE**







- Éviter de toucher le visage (yeux, nez et bouche). Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces à risque.
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude pour se couvrir la bouche et le nez.
- Garder si possible la distanciation sociale (actuellement fixée à 1 mètre) avec les autres personnes, sinon le port d'une protection est obligatoire.

## **DISPOSITIONS GENERALES**







- Respecter, en toutes circonstances, une distance d'au moins 1 m entre les personnes, notamment.
- Installer un point d'eau ou un distributeur de gel ou de solution hydroalcoolique à l'extérieur et imposer le lavage des mains avant toute entrée dans l'établissement.
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes dans les toilettes pour désinfection avant chaque usage. Vérifier plusieurs fois par jour que les distributeurs de savon, d'essuie-mains, de lingettes jetables et de gel ou solution hydroalcoolique (si disponible) sont approvisionnés.
- Assurer une fréquence quotidienne de nettoyage de toutes les installations communes au moyen de désinfectant. Les travaux de nettoyage comprennent : sol, meubles, postes de travail fixes, les surfaces de contacts les plus usuelles (portes et poignées, rampes d'escalier, fenêtres et tout autre équipement sur lesquels on peut poser les mains. Les toilettes doivent être nettoyées toutes les 2 heures. Le personnel en charge du nettoyage doit être compétent et dûment équipé.
- Augmenter l'aération naturelle des locaux en ouvrant les fenêtres, portes, au minimum 2 fois par jour.
- En cas de ventilation mécanique, ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction.

